



AMICAL CLUB SPORTIF CORMEILLAIS

Section Natation

Affiliée à la Fédération Française de Natation sous le n° 130953486
Association Loi 1901

REGLEMENT SAISON 2024/2025

En adhérant à la section Natation, vous adhérez de fait à l'ACSC et êtes membre de droit de cette association avec les avantages et devoirs qui en découlent.

La gestion de votre section est assurée **bénévolement** par un bureau constitué de plusieurs membres chargés de régler le fonctionnement, de collecter les cotisations, d'organiser les Assemblées Générales (Section et ACSC) ainsi que les activités annexes (Compétitions, Fête, Stages ...).

Lieu de pratique

Centre Aquatique **Les Océanides du Parisis** - 28 rue Jean-Baptiste Carpeaux - 95240 Cormeilles-en-Parisis
cormeilles.natation@gmail.com

Tarifs Cotisations

Période de septembre 2024 à juin 2025 inclus (pas d'entraînement pendant les vacances scolaires et les jours fériés).

1er adhérent	2ème adhérent	3ème adhérent	Adhérents suivants
275 €	225 €	195 €	145 €

La cotisation est due pour la saison entière*

Votre cotisation est en partie reversée à la FFN à laquelle nous sommes affiliés par l'intermédiaire du Comité Départemental qui établit votre licence, laquelle comprend une assurance qui vous couvre contre les risques de la pratique de votre sport. Elle couvre les différents frais de gestion inhérents à toute association : salaires des entraîneurs, achat de matériel, frais de correspondance et de secrétariat.

En cours d'année, vous recevrez : votre licence **envoyée par la FFN**, une convocation aux Assemblées Générales (de la section et de l'ACSC) auxquelles votre participation est vivement attendue, une invitation à notre fête de fin de saison au cours de laquelle sont remises les récompenses à nos nageurs.

* Aucun remboursement n'est prévu en cas de force majeure. De convention expresse entre l'adhérent et l'ACSC Cormeilles Natation, toute fermeture temporaire de la piscine Les Océanides justifiée par l'état d'urgence au sens de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 sera considérée comme un cas de force majeure, quelle que soit la durée de cet événement. En conséquence, l'adhérent ne pourra prétendre, dans ce contexte, à aucun remboursement de sa cotisation

Votre inscription entraîne le respect des règles et des valeurs du Club de natation de l'ACSC.

REGLEMENT DE LA SECTION

- **INSCRIPTIONS** : les inscriptions sont définitives après remise du dossier complet à savoir : la fiche d'inscription **SIGNEE**, le certificat médical ou attestation sur l'honneur + questionnaire de santé, la licence FFN **SIGNEE**, le versement de la cotisation et le chèque de 10 euros (caution badge).
- **ENTRAINEMENTS** : pour une meilleure qualité d'entraînement, les nageurs sont répartis en groupes de niveaux déterminés par les entraîneurs.

IMPORTANT : vous êtes invité à vérifier, lorsque vous déposez votre enfant à la piscine que l'entraînement a bien lieu. Il arrive malheureusement que les entraîneurs soient exceptionnellement indisponibles ou qu'un problème technique rende inaccessible le bassin. Un affichage à la piscine est prévu à cet effet à l'entrée des vestiaires collectifs et/ou un mail d'information.

Il est conseillé de consulter le site de l'ACSC Natation (cormeilles-natation.fr) afin de connaître tous les évènements du Club ainsi que les dates de fermeture de la piscine (fermetures techniques, travaux, panne, etc...).

➤ **HORAIRES** : pour éviter tous problèmes liés à la sécurité, nous vous remercions de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous.

1) ARRIVEE : l'accès au bassin doit s'effectuer 15 mn avant le début de l'entraînement, après s'être assuré de la présence de l'entraîneur et en respectant les horaires et les règles d'hygiène de la piscine (douche savonnée).

2) DEPART : à compter de l'heure indiquée pour la fin de l'entraînement, le club n'assume plus la responsabilité des enfants. Il appartient donc aux parents de prendre leurs dispositions pour être présents dès ce moment.

Les horaires d'entraînements doivent être respectés. Les nageurs doivent être en maillot de bain, douchés à l'heure de début de l'entraînement et ne peuvent pas quitter l'entraînement avant la fin.

➤ **CARTES ACCES VESTIAIRE « COLLECTIFS » (Badge)** : l'accès à l'établissement pour tous les adhérents se fait par l'entrée nommée "entrée collectifs" (à gauche de l'entrée principale) à l'aide d'un badge nominatif.

Ce badge sera actif pour une seule entrée et une seule sortie par jour, il n'est valable que pour accéder aux entraînements du Club. Il vous est remis à **réception du dossier complet d'inscription** contre un chèque de caution de 10€ à l'ordre de l'ACSC Natation. Il est à rendre au Club en fin de saison. Le Club s'engage à détruire le chèque de caution à réception du badge.

*** En cas de perte ou de vol prévenir sans délai directement l'accueil de la piscine afin de le faire "désactiver" et de le remplacer. Les badges à refaire seront facturés 5€ directement à l'accueil de la piscine. Le club ne fournit que le premier badge lors de votre inscription. Il n'est en aucun cas responsable de la perte ou du vol de celui-ci.

ACCES GRADINS : les gradins ne sont pas accessibles aux personnes « non-nageurs » pendant les séances d'entraînements. Seuls les parents chargés de la surveillance des vestiaires (selon le planning établi par le Club) sont autorisés à attendre dans les gradins pendant l'entraînement. **Cette autorisation est conditionnée par l'interdiction formelle d'intervenir auprès des entraîneurs durant l'entraînement. Toute personne ne respectant pas cette condition se verra refuser l'accès aux gradins.**

VESTIAIRES : les nageurs utilisent uniquement les vestiaires collectifs. Ils rangent toutes leurs affaires dans un sac afin de ne pas encombrer les bancs. Le club n'est pas responsable en cas de vol dans les vestiaires. **Nous recommandons de déposer les sacs dans les gradins au bord du bassin pendant l'entraînement. Et nous demandons aux parents de veiller à ce qu'ils ne contiennent ni objet de valeur, ni objet dangereux.**

➤ **COMPETITIONS** : la participation aux compétitions fait partie intégrante de la vie du Club et c'est pour Nos nageurs l'aboutissement des efforts qu'ils s'imposent lors des entraînements. A l'inverse, l'inscription aux compétitions n'est possible qu'en cas d'assiduité.

Les convocations sont envoyées par e-mail : vous êtes tenu d'y répondre que vous y participez ou non et de prévenir en cas d'empêchement de dernière minute.

N'oublions pas que l'absence non prévue d'un nageur pénalise l'ensemble de l'équipe et disqualifie un relais. De plus, le Club devra régler une amende à la FFN. Les amendes ainsi réglées auront inévitablement une incidence sur le montant des cotisations. Le non-respect de ces différentes règles obligerait la section à ne plus inscrire le nageur aux compétitions.

Rappelons enfin que l'entraîneur est la seule personne qualifiée pour décider des épreuves auxquelles chaque nageur peut participer.

Le lieu de la compétition est indiqué sur les convocations. Il appartient aux parents de s'organiser pour un co-voiturage éventuel.

Enfin, les enfants qui s'inscrivent à la section souhaitent se perfectionner dans les meilleures conditions. Nous demandons donc à chacun de respecter la discipline imposée par l'entraîneur et de faire preuve d'un esprit d'équipe et d'un comportement correct tant à l'intérieur qu'aux abords de la piscine. En cas de problème majeur de comportement, nous serons dans l'obligation d'exclure temporairement ou définitivement le nageur sans remboursement de cotisation.

IMPORTANT : Vous êtes prié de consulter régulièrement notre site web pour vous tenir informé sur la vie du club (cormeilles-natation.fr)

Matériel : Nous demandons à chaque nageur appartenant à un groupe compétition d'avoir son propre matériel (palmes, pull boy, plaquettes et élastique), le tout rangé dans un filet.

RESPECT DES AUTRES :

- Des maîtres-nageurs : écouter les consignes
 - Des personnes surveillant les vestiaires et le personnel de la piscine (respecter leur travail)
 - Des autres nageurs : accepter la différence, s'entraider
 - Le port d'écouteurs pendant les séances est interdit
 - Les téléphones doivent rester dans les sacs
- Et bien entendu, le « bonjour » est de rigueur.

RESPECT DU CLUB :

- Respect des locaux
- Respect du matériel fourni pendant les entraînements ; matériel qui doit être rangé après utilisation
- Port du bonnet obligatoire en cours et en compétition
- Fierté d'appartenir au club
- Participer aux compétitions en respectant l'organisation

ENTRAIDE AU CLUB :

- S'investir dans la vie du club (besoin d'aide pour les fêtes du club, encadrement des nageurs lors des compétitions ou tests organisés par le club, projets sorties, surveillance des vestiaires...)
- Officiels (arbitres) : nous rappelons que les compétitions sont possibles uniquement si nous avons des officiels. **Le club paye des pénalités pour chaque officiel manquant** sachant qu'il faut 1 officiel pour 3 nageurs engagés. Nous encourageons les parents de compétiteurs à participer aux formations organisées à chaque saison par le CD95 pour devenir officiel (formation courte et à la portée de tous).

EXCLUSION :

En cas de manquements graves au règlement intérieur, le Club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le nageur (sans remboursement des frais d'inscription).

Les membres du bureau et les entraîneurs feront de leur mieux pour vous rendre cette saison agréable. N'hésitez pas à les contacter en cas de difficulté.

Excellente saison à tous.

L'équipe du Club



AMICAL CLUB SPORTIF CORMEILLAIS

Section Natation

Affiliée à la Fédération Française de Natation sous le n° 130953486
Association Loi 1901

LA CHARTE DU NAGEUR SAISON 2024/2025

L'ACSC Natation organise sur la commune de Cormeilles-en-Parisis les activités de la natation de compétition et de loisirs. Affiliés à la Fédération Française de Natation, elle assure la promotion des valeurs sportives et citoyennes que véhicule le sport.

Ce document servira, tout au long de la saison sportive, de référence. Le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée par le bureau directeur sera mise en œuvre (changement de groupe ou exclusion).

I. Valeurs sportives:

1. J'arrive aux entraînements 15 minutes avant l'heure pour me mettre en tenue et être au bord du bassin à l'heure.
2. Je me présente avant chaque entraînement avec tout mon matériel en état (maillot, bonnet, lunettes. Pour les compétiteurs : plaquettes, pull-boy, palmes, élastique et bouteilles d'eau.).
3. J'écoute attentivement les consignes de mon entraîneur et je les respecte.
4. Je participe aux entraînements de mon groupe, si je suis compétiteur :
 - Avenir: 3 minimums
 - Benjamins : 3 minimums
 - Juniors/Seniors : 3 minimums
5. Si je suis compétiteur, je participe à toutes les compétitions auxquelles mon entraîneur m'a engagé.e et je réponds dans les délais.
6. Si je suis compétiteur, durant les compétitions :
 - Je me présente avec la tenue du club en état
 - Je m'échauffe à sec et dans l'eau
 - Je demande mon temps et je viens voir mon entraîneur
 - Je récupère
7. Je participe à tous les entraînements des stages sportifs auxquels je me suis inscrite.

II. Valeurs sportives et éducatives :

En tant que nageur de l'ACSC Natation :

- Je nage pour moi et pour le groupe
- J'ai conscience que je suis acteur à part entière de mon association.

Pour être respecté.e, je respecte les autres :

1. Je suis poli.e et courtois.e tant dans la piscine qu'à l'extérieur et surtout dans les vestiaires.
2. Je suis respectueux.se de mon entraîneur, des autres nageurs (pas de mise à l'écart, moquerie) du matériel et des locaux.
3. J'encourage tous les nageurs du club lors des compétitions individuelles ou par équipe.
4. Je préviens de mes absences.
5. J'installe et je range le matériel.